

Distribution limitée

WHC-04/28.COM/17D  
Paris, 3 juin 2004  
Original : Anglais/français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION,  
LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE  
CULTUREL ET NATUREL MONDIAL

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Vingt-huitième session  
Suzhou, Chine  
28 juin – 7 juillet 2004

**Point 17D de l'ordre du jour provisoire : Suivi du Rapport périodique en Asie et dans le Pacifique**

## RESUME

Ce document résume les accomplissements du premier cycle de rapport périodique pour la région Asie-Pacifique et présente la stratégie et les activités de suivi mises au point par le Centre du patrimoine mondial, conformément aux deux programmes régionaux – Action Asie 2003-2009 et Patrimoine mondial – Pacifique 2009 – adoptés par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 27<sup>e</sup> session en juillet 2003.

*Projet de décision* **28 COM 17D** : voir page 3

## 1. L'exercice de rapport périodique en bref :

39 Etats parties d'Asie (27) et du Pacifique (12) ont participé à cet exercice. 88 biens du patrimoine mondial inscrits dans la Liste du patrimoine mondial jusque et y compris l'année 1994 (55 biens culturels et 33 biens naturels et mixtes) ont été passés en revue. 4 000 pages de rapports nationaux et spécifiques aux sites ont fait l'objet de lecture, synthèse et analyse par le Centre du patrimoine mondial, en coopération avec les organismes conseils et les bureaux UNESCO sur le terrain. Des responsables nationaux pour le rapport périodique ont été désignés dans chaque pays pour le patrimoine culturel et le patrimoine naturel, ce qui a permis une approche participative renforcée. Entre 2001 et 2003, cinq ateliers nationaux, sept ateliers sous-régionaux / régionaux et trois réunions avec les délégations permanentes Asie-Pacifique auprès de l'UNESCO ont été organisés.

2. A la suite de la présentation des résultats de l'exercice de rapport périodique au Comité du patrimoine mondial lors de sa 27e session, le Comité a adopté le *Rapport Régional Périodique de synthèse* et les programmes régionaux "Action Asie 2003-2009" et "Patrimoine mondial-Pacifique 2009". Ces programmes sont centrés sur les objectifs suivants :

- a) Renforcement des capacités pour la préparation des dossiers de candidature et la planification de gestion des sites ;
- b) Réduction de la pauvreté et participation des communautés locales grâce à la préservation du patrimoine ;
- c) Etudes thématiques pour une Liste du patrimoine mondial plus représentative ;
- d) Dissémination de l'information sur le patrimoine mondial dans la région.

3. Le résultat de ce premier exercice de rapport périodique a été la publication, en 2004, d'un document intitulé *L'état du patrimoine mondial dans la région Asie-Pacifique, 2003*, accompagné d'un CD-ROM et contenant les résumés des rapports périodiques nationaux. On procède actuellement à la collecte de profils des pays et des sites, de modèles de documents officiels du patrimoine mondial, des meilleures pratiques et d'études de cas qui seront numérisés pour être diffusés par le site Internet du Centre du patrimoine mondial.

4. En plus de ces accomplissements, l'exercice de rapport périodique a réussi à fournir une évaluation de l'application de la *Convention du patrimoine mondial* par les Etats parties participant à l'exercice. Il a également donné une image en temps réel de l'état de conservation et des dispositions de gestion et de suivi des biens du patrimoine mondial en Asie-Pacifique inscrits dans la Liste du patrimoine mondial en 1994 ou avant. Enfin, il a souligné la coopération régionale et les échanges d'information et d'expérience entre les Etats parties de la région en ce qui concerne l'application de la *Convention du patrimoine mondial* et la conservation du patrimoine.

5. Les activités de suivi du rapport périodique pour la région Asie-Pacifique ont été définies en fonction des programmes régionaux adoptés par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 27e session, compte tenu des commentaires et recommandations exprimés par les Etats parties de la région Asie-Pacifique.

6. L'approche en plusieurs phases figurant ci-dessous a été adoptée :

<i>Activité de suivi</i>	<i>Calendrier</i>
<p><b>PHASE I</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Distribution des versions papier et sur CD-ROM du Rapport périodique ;</li> <li>2. Dissémination de l'information recueillie à l'occasion du rapport périodique sur le nouveau site Internet du Centre du patrimoine mondial, y compris descriptions de pays et de sites, modèles de listes indicatives, dossiers de candidature, demandes d'assistance internationale, plans de gestion des sites, plans d'utilisation par le public, et présentation des meilleures pratiques et d'études de cas de conservation et de gestion de biens du patrimoine mondial ;</li> <li>3. Organisation d'ateliers sous-régionaux de suivi en Asie centrale (Kazakhstan), Asie méridionale (Pakistan) et Pacifique (Nouvelle-Zélande) ;</li> <li>4. Organisation d'ateliers sous-régionaux de suivi en Asie du sud-est et du nord-est.</li> </ol> <p>La stratégie adoptée au cours de cette phase est centrée sur la dissémination de l'information recueillie durant le premier Rapport périodique, et sur l'identification des besoins sous-régionaux ou nationaux à traiter en priorité.</p> <p>La phase I concernera aussi les besoins des Etats parties pour l'identification d'indicateurs permettant le suivi et l'évaluation de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial ainsi que l'établissement de systèmes de mesure qui seront ensuite appliqués lors du cycle suivant de rapport pour cette région.</p>	<p>Juillet 2004</p> <p>2004-2005</p> <p>Automne 2004</p> <p>Début 2005</p>

<p><b>PHASE II</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Exécution des plans d'action nationaux et sous-régionaux définis lors des ateliers sous-régionaux, et touchant en particulier : <ol style="list-style-type: none"> <li>a) La révision des déclarations de valeur, avec réexamen et révision éventuelle des limites de site et des zones de gestion ;</li> <li>b) La révision des listes indicatives pour mieux répondre aux objectifs de la Stratégie générale ;</li> </ol> </li> <li>2. Organisation d'ateliers de formation pour renforcer les capacités de conservation et de gestion dans la région, ainsi que d'études thématiques destinées à identifier de nouveaux types de patrimoine mondial, par le Centre du patrimoine mondial, en coopération avec les bureaux UNESCO sur le terrain, les organismes conseils, les institutions régionales et les principales ONG internationales de conservation.</li> </ol> <p>La stratégie adoptée au cours de cette phase met l'accent sur le renforcement des capacités des autorités locales et nationales impliquées dans la conservation et la gestion du patrimoine mondial. L'évaluation des activités opérationnelles entreprises durant cette phase sera l'un des indicateurs de performance des deux programmes régionaux du patrimoine mondial pour la région.</p>	<p>2005-2008</p>
<p><b>PHASE III</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Préparation du prochain Rapport périodique au Comité du patrimoine mondial, en consultation avec les responsables nationaux, les gestionnaires de site concernés et les organismes-conseil ;</li> <li>2. Evaluation des résultats des programmes régionaux du patrimoine mondial.</li> </ol> <p>La stratégie adoptée au cours de cette phase prend en compte les résultats de la deuxième phase pour élaborer des recommandations pour le prochain cycle de Rapport périodique pour la région.</p>	<p>2007-2009</p> <p>2009</p>

**Projet de décision : 28 COM 17D**

*Le Comité du patrimoine mondial,*

1. *Prend note des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme régional en faveur des Etats parties de la région Asie-Pacifique et en réponse aux besoins prioritaires identifiés au cours de l'exercice de rapport périodique pour la région ;*
2. *Remercie le gouvernement japonais du soutien apporté à la publication du Rapport périodique pour la région Asie-Pacifique ;*
3. *Demande au Centre du patrimoine mondial de présenter un rapport sur le résultat des réunions sous-régionales prévues en 2004 et 2005 au Comité du patrimoine mondial lors de sa 30ème session.*